



nv/sa

Advanced Aerospace Designs

BULLETIN DE SERVICE

Date d'émission : 19 Avril 2018
Nr. du Bulletin: : PSB- 01- 2018
Concerne : Mise à jour du firmware et sauts à haute altitude
Application : OBLIGATOIRE AVANT LE PROCHAIN SAUT POUR TOUTE ALTITUDE DE VOL DEPASSANT 27.000 FT MSL (ou 8232m)
Identification : Tous les VIGIL II et VIGIL 2+ Sport avec les versions suivantes du firmware : 05.05, 05.06, 06.01, 06.02

**** Ce Bulletin de Service ne s'applique pas aux Vigils Militaires ****

Origine : Suite à un algorithme de calcul interne, les unités programmées avec les versions de firmware 05.05/05.06/06.01/06.02 vont entrer en mode protégé CTRL-ERR lorsque la pression mesurée est inférieure à 300 hPa (Approximativement 30.000 ft MSL).

Mise en Conformité : VIGIL II & VIGIL 2+ (**Ne s'applique pas aux Vigil Militaires**).

Tous les Vigil II et 2+ avec les versions de firmware 05.05/05.06/06.01/06.02 DOIVENT être remis à niveau avec une nouvelle version du firmware.

La version actuelle du firmware doit être vérifiée dans le Menu INFO durant la mise en route de l'appareil (Voir Road Map – Flow Chart de séquence des paramètres dans le Manuel d'utilisation.



Date de Mise en Conformité :

La Mise en Conformité est obligatoire avant tout saut pour lequel l'avion est supposé atteindre ou atteint toute altitude supérieure à 27.000 ft MSL. NE SAUTEZ PAS SI L'AVION DEPASSE, A QUELQUE MOMENT DU VOL, UNE ALTITUDE SUPERIEURE A 27.000 ft MSL SANS AVOIR, PREALABLEMENT, SATISFAIT A LA MISE EN CONFORMITE AVEC CE PSB.

Pour tous les utilisateurs, qui n'effectuent ou n'ont pas l'intention d'effectuer un saut à une altitude supérieure à 27.000 ft MSL ou qui envisagent de faire un vol au dessus de 27.000 ft MSL, la Mise en Conformité reste obligatoire pour toutes les versions de firmware concernées, mais elle peut être faite à la discrétion de l'utilisateur lors d'un prochain pliage de réserve **entre la date de parution de ce Bulletin et le 31 Mai 2020**.

Ceci, pour prévenir le risque d'une utilisation future à haute altitude par un nouveau propriétaire, sans mise en conformité ou connaissance de l'existence de ce Bulletin de Service.

Page 1 de 2.



AAD nv/sa. Advanced Aerospace Designs - Belgium

193, Bld. A. Reyers • B-1030 Brussels • T: +32 (0)2 732 65 52 • F: +32 (0)2 736 06 27 • info@vigil.aero • www.vigil.aero
V.A.T.: BE 0428.488.590 • R.C.B.: 477955 • Bank: Fortis 210-0624852-30 • Swift: GE BA BE BB 36A • IBAN Code: BE15 2100 6248 5230



nv/sa

Advanced Aerospace Designs

Procédure de Mise en Conformité et Coûts :

- Prière d'utiliser la procédure RMA en ligne à <https://www.vigil.aero/servicing>.
- La mise à niveau de l'unité, la maintenance et les frais de retour de AAD Belgium ou Vigil America vers le client seront effectués sans frais pour celui-ci.
- Les coûts d'expédition vers AAD Belgium ou Vigil America seront de la responsabilité du client.
- Les coûts de pliage et autres dépenses seront de la seule responsabilité du client. Aucune demande de remboursement du prix de pliage et autres dépenses ne sera acceptée.

Autorité :

Jo Smolders

Managing Director

AAD nv/sa

Bd. A. Reyers, 193

1030 Bruxelles – Belgique – Europe

Tél. : +32.2.732.65.52

Fax : +32.2.736.06.27

www.vigil.aero - rma@vigil.aero

Vigil® America, Inc.

1400 Flightline Blvd., Suite C

DeLand, FL 32724 - USA

Tel. : +1.386.736.8464

Fax : +1.386.736.8468

www.vigil.aero - candace@vigil.aero

La distribution du présent Bulletin de Service doit inclure, mais n'est pas limitée à :

- Tous les Dealers AAD.
- Parachute Industry Association (P.I.A.)
- Toutes les Publications Parachutistes connues.
- Toutes les Fédérations et Associations Parachutistes connues.
- Tous les AéroClubs nationaux – Section Parachutisme.
- Le Comité Technique de l'IPC.

